

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15964**

Intitulé

Directeur des établissements de santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut des hautes études économiques commerciales
(INSEEC Bordeaux)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Présidente

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331p Organisation et gestion des services médicaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Directeur des établissements de santé occupe des fonctions de direction et d'encadrement dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Il gère une structure sanitaire, sociale ou médico-sociale dans ses dimensions financières, humaines administratives, logistiques et ses dimensions spécifiques (qualité, hygiène, gestion des risques, sécurité, relations publiques...).

Il doit coordonner l'ensemble des activités d'un établissement afin de garantir la meilleure prise en charge possible des usagers (patients, résidents ou personnes âgées, handicapés, personnes en difficultés sociales...). À cet effet, il organise et gère les prestations de service.

Il définit un projet d'établissement en cohérence avec les orientations stratégiques et politiques de l'établissement et les instances décisionnaires.

Enfin, il garantit le bon fonctionnement de son établissement et optimise le service rendu aux usagers.

Pour remplir sa mission, il doit :

- manager les ressources humaines en valorisant les compétences des salariés,
- maîtriser et justifier son budget de fonctionnement,
- améliorer la qualité des prestations et gérer les risques de l'établissement,
- prendre en compte l'ensemble des contraintes réglementaires et environnementales.

À partir d'études de cas et de mises en situation, les candidats doivent être en mesure de mettre en œuvre des capacités essentielles dans leurs fonctions de direction.

Les principales capacités sont les suivantes :

- identifier et valoriser les compétences et les bonnes pratiques des personnels;
- animer, accompagner et manager au quotidien les équipes;
- construire des objectifs et des critères d'évaluation fiables;
- comprendre et analyser les différents documents comptables;
- diagnostiquer les points forts et les points faibles d'un établissement de santé;
- construire un budget prévisionnel, identifier les risques et proposer des solutions;
- calculer, analyser et corriger les écarts entre prévisions et réalisations;
- évaluer et paramétrer les allocations budgétaires des établissements de santé ;
- piloter un établissement de santé par l'activité;
- construire un projet d'établissement et la démarche qualité;
- élaborer et mettre en place la politique de gestion des risques et réaliser une veille sanitaire;
- manager et gérer les risques biologiques dans un établissement de santé;
- évaluer les risques d'un établissement et élaborer le document unique;
- anticiper et gérer une crise dans un établissement;
- respecter les droits des usagers et maîtriser les grands principes de la responsabilité civile médicale des établissements de santé;
- développer une coopération et un partenariat efficace avec les autorités (Etat et collectivités) et répondre à toutes les exigences réglementaires.

Les évaluations en situations réelles ou reconstituées sont pratiquées lors de restitutions orales (présentation en sous-groupe des missions d'audit réalisées en entreprise, présentation du mémoire de stage, simulation d'entretien d'embauche, d'entretiens d'évaluation annuels ,etc). Ces évaluations sont organisées soit en présence des formateurs concernés, soit en présence de professionnels.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires de la certification Directeur des établissements de santé exercent leur activité dans le secteur de la santé qui regroupe le sanitaire, le médico-social et le social.

Nous pouvons donc distinguer :

- les établissements sanitaires : centre hospitalier, centre hospitalier spécialisé, clinique MCO, clinique psychiatrique, centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, soins de suite et de réadaptation, hospitalisation à domicile, services de soins infirmiers à domicile...
- les établissements sociaux et médico-sociaux : EHPAD, unité de soins longue durée, maison d'accueil pour personnes âgées, institut médico-éducatif, maison d'accueil spécialisée, foyer occupationnel, centre d'habitat pour personnes handicapées, association à caractère

social...

Les établissements peuvent donc avoir différents statuts : public, privé à but lucratif ou non lucratif et associatif.

La liste suivante, non exhaustive, présente les différentes fonctions que peuvent exercer les détenteurs de la certification Directeur des Etablissements de Santé:

- Directeur/directrice de centre hospitalier ou centre hospitalier spécialisé;
- Directeur/directrice de clinique MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) ou de clinique psychiatrique;
- Directeur/directrice de centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle ou de soins de suite et de réadaptation (SSR);
- Directeur/directrice de réseau de soins;
- Directeur/directrice de service d'hospitalisation à domicile (HAD);
- Directeur/directrice de service de soins à domicile (SSIAD) ou de service d'aide à domicile;
- Directeur/directrice d'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), de maison d'accueil pour personnes âgées ou d'unités de soins longue durée (USLD);
- Directeur/directrice d'institut médico-éducatif (IME ou IMPro), d'institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP);
- Directeur/directrice de foyer occupationnel (FO) ou de foyer d'accueil médicalisé (FAM et MAS);
- Directeur/directrice d'association à caractère social (réinsertion, protection, centre éducatif fermé...).

En fonction du nombre de lits et d'usagers, dans tous les types d'établissements cités ci-dessus, les certifiés peuvent occuper des fonctions de directeur adjoint/directrice adjointe, de responsable de service ou de responsable transversal (qualité, gestion des risques...). Ils peuvent aussi intégrer des organismes publics comme des Agences Régionales de Santé sur des fonctions de chargé de mission ou d'encadrement.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

M1205 : Direction administrative et financière

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Réglementation d'activités :

Le décret n° 2007-221 du 19 février 2007 précise le niveau de qualification exigé des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux.

Selon la taille de l'établissement, le directeur doit être titulaire d'une certification de niveau I enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ou d'une certification de niveau II.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 5 grandes composantes :

- Management des ressources humaines,
- Gestion comptable et financière,
- Gestion et développement d'activité,
- Démarche qualité et gestion des risques,
- Changements organisationnels et managériaux dans le respect des spécificités environnementales et réglementaires.

Les compétences de ces grands domaines sont évaluées à partir d'études de cas et de mises en situation.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 15964 - Concevoir et accompagner les processus de changements organisationnels et managériaux d'un établissement de santé dans le respect des spécificités environnementales et réglementaires du secteur	Descriptif : - respecter les droits des usagers et maîtriser les grands principes de la responsabilité civile médicale des établissements de santé; - développer une coopération et un partenariat efficace avec les autorités (Etat et collectivités) et répondre à toutes les exigences réglementaires. Modalités d'évaluation et de certification : Les évaluations en situations réelles ou reconstituées sont pratiquées individuellement ou en groupe lors d'un jeu d'entreprise, de restitutions orales ou d'épreuves d'examens écrits.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 15964 - Piloter la gestion comptable et financière de l'établissement	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre et analyser les différents documents comptables; - diagnostiquer les points forts et les points faibles d'un établissement de santé; - construire un budget prévisionnel, identifier les risques et proposer des solutions; - calculer, analyser et corriger les écarts entre prévisions et réalisations; - évaluer et paramétrer les allocations budgétaires des établissements de santé. <p>Modalités d'évaluation et de certification :</p> <p>Les évaluations en situations réelles ou reconstituées sont pratiquées individuellement ou en groupe, lors de restitutions orales ou d'épreuves d'examens écrites.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 15964 - Manager les ressources humaines d'un établissement de santé	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et valoriser les compétences et les bonnes pratiques des personnels; - animer, accompagner et manager au quotidien les équipes; - construire des objectifs et des critères d'évaluation fiables. <p>Modalités d'évaluation et de certification:</p> <p>Dans le cadre d'études de cas réelles avec remise d'un dossier écrit et soutenance orale, construire les fiches de postes des personnels d'un établissement et déterminer les missions, objectifs, critères et moyens mis en oeuvre pour la prise de fonction.</p> <p>Dans le cadre d'un sujet d'examen, faire un diagnostic socio-organisationnel pour bâtir une politique RH puis présenter le rapport d'audit en présentant l'organisation retenue.</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 15964 - Organiser et suivre le développement de l'activité de l'établissement	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - piloter un établissement de santé par l'activité; - construire un projet d'établissement et la démarche qualité. <p>Modalités d'évaluation et de certification :</p> <p>Traiter des études de cas individuellement ou en groupe en lien avec la mise en place d'un projet d'établissement et à la gestion de la T2H eb HAD.</p> <p>Réaliser individuellement un case-mix des établissements du territoire et une analyse des taux de recours par spécialité.</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 15964 - Mettre en place une démarche qualité et une politique de gestion des risques efficace au sein d'un établissement de santé	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer et mettre en place la politique de gestion des risques et réaliser une veille sanitaire; - manager et gérer les risques biologiques dans un établissement de santé; - évaluer les risques d'un établissement et élaborer le document unique; - anticiper et gérer une crise dans un établissement. <p>Modalités d'évaluation et de certification :</p> <p>Traiter individuellement ou en groupe plusieurs études de cas avec remise d'un dossier écrit et présentation orale concernant la réalisation d'un audit qualité, la mise en place d'une démarche qualité au sein d'un établissement, et la définition d'un plan d'action visant l'accompagnement des équipes dans la gestion d'un risque biologique.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		50% de représentants de l'organisme de formation et 50 % de professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		50% de représentants de l'organisme de formation et 50 % de professionnels
En contrat de professionnalisation	X		50% de représentants de l'organisme de formation et 50 % de professionnels
Par candidature individuelle	X		50% de représentants de l'organisme de formation et 50 % de professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		50% de représentants de l'organisme de formation et 50 % de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur des établissements de santé" avec effet au 01 octobre 2008, jusqu'au 9 décembre 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur des établissements de santé" avec effet au 09 décembre 2017, jusqu'au 21 décembre 2022.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Une cinquantaine de titulaires par an.

Autres sources d'information :

[INSEEC](#)

Lieu(x) de certification :

Institut des hautes études économiques commerciales (INSEEC Bordeaux) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [INSEEC MSc & MBA Lyon (CEERA)]

Institut des hautes études économiques commerciales (INSEEC Bordeaux) : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [MSc & MBA INSEEC BORDEAUX (CEESO / INSEEC Executive)]

Institut des hautes études économiques commerciales (INSEEC Bordeaux) : Île-de-France - Paris (75) [MSc & MBA INSEEC Paris (MBA Institute)]

INSEEC

26 rue Raze

33000 Bordeaux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Groupe INSEEC - 26 rue Raze - 33000 Bordeaux

CEERA - 25 rue de l'Université - 69007 Lyon

MBA INSTITUTE - 43 Quai de Grenelle - 75015 Paris

CEFAS 12 avenue du lac d'Annecy savoie technolac -73381 Le Bourget du lac Cedex

Historique de la certification :